Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Synthèse des observations du public

Projet de décret modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 14 février 2024 au 5 mars 2024 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/decret-modifiant-la-nomenclature-des-installations-a2978.html

Nombre et nature des observations reçues :

16 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces 16 contributions :

- 15 contributions sont défavorables à la réforme entreprise ;
- 1 contribution est favorable à l'évolution de la nomenclature envisagée mais considère qu'elle ne va pas assez loin et propose d'en étendre le champ.

Synthèse des modifications demandées :

Une proposition de modification du projet a été faite consistant à étendre l'évolution de la nomenclature à la rubrique 3420 (fabrication de produits chimiques inorganiques) de la nomenclature ICPE. Cette observation n'a pas été prise en compte ; en effet la rubrique 3420 sera révisée une fois la révision de la directive IED adoptée, elle sera modifiée de façon analogue aux rubriques 1416 (stockage ou emploi d'hydrogène) et 4715 (hydrogène) à cette occasion.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

Dans le cadre de cette consultation, aucune observation n'a été prise en compte.

Fait à la défense, le 07/03/2024